



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 03 SEPTEMBRE 2021

## CP - Colmar Agglomération propose d'adopter des poules pour réduire ses déchets

**Colmar Agglomération poursuit son engagement de réduction à la source des déchets des ménages avec l'opération de distribution gratuite d'un couple de poules pondeuses. Une opération qui complète la collecte des biodéchets à domicile menée par la collectivité.**

Pour les habitants ayant adhéré à ce dispositif, une distribution de **poules rousse** aura lieu ce **samedi 4 septembre** de 8h à 13h, place du Capitaine Dreyfus.

Celle des **poules d'Alsace** se tiendra entre 10h et 12h, le **samedi 25 septembre** dans le cadre du salon "Made in Elsass" au Parc des Expositions.

### NOUVEAUTÉS 2021

L'année 2021 est marquée par l'extension de ce dispositif à 6 nouvelles communes.

#### **Colmar Agglomération accompagne également deux nouveaux projets collectifs :**

**Caserne de gendarmerie Lacarre :** dans le cadre d'un projet global de réduction des déchets sur le site de la caserne Lacarre (bâtiments administratifs et environ 80 familles), création d'un poulailler (6 poules) en complément d'autres actions (installation de composteurs, jardin partagé, pédagogie auprès des familles pour optimiser le tri des déchets...). Ces projets sont accompagnés par le service gestion des déchets et par l'Observatoire de la nature ;

**Association Picoti-Picota à Fortschwihr :** poulailler collectif monté par un club d'habitants avec le soutien de la commune qui a mis à disposition le terrain. Le poulailler a démarré en juin dernier avec 2 poules, Colmar Agglomération en fournira 4 de plus.

## RAPPEL DU DISPOSITIF

Deux poules consomment au moins **300 g de bio-déchets/jour**, soit sur une année la centaine de kg de bio-déchets produits par un ménage de deux personnes. **Deux races de poules pondeuses sont proposées** : des poules d'Alsace ou des poules rousses.

Le dispositif a été initié à l'automne 2014, avec une distribution des poules dès le printemps 2015. Les quatre communes précurseuses sont : Colmar, Herrlisheim-près-Colmar, Ingersheim et Jepsheim. En 2016, neuf nouvelles communes rejoignent le dispositif : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Horbourg-Wihr, Muntzenheim, Porte du Ried (regroupement des communes de Holtzwihr et de Riedwihr), Sundhoffen, Turckheim et Wickerschihr.

**Depuis cette année, les habitants de Housen, Niedermorschwihr, Sainte-Croix-en-Plaine, Walbach, Wettolsheim et Zimmerbach peuvent également bénéficier de cette opération.**

Les foyers intéressés et résidant dans une des 19 communes participantes devront garantir le bien-être des animaux et se conformer aux règles d'hygiène et de bon voisinage. Un **dossier de candidature** est à remplir pour s'en assurer et valider la demande. Une analyse sera menée en conformité avec le **règlement** établi et sera éventuellement complétée d'une visite de l'installation sur place.

### **Le dossier de candidature est à disposition :**

dans les mairies des communes concernées (hors Colmar),  
au service gestion des déchets - 1 avenue de la Foire aux Vins à Colmar,  
sur le site de Colmar Agglomération (voir ci-dessous).

**Les dossiers de candidature pour la campagne 2022 pourront être déposés à compter de la fin de l'année 2021.**

#### **CONTACT PRESSE**

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
lucie.hamon@colmar.fr